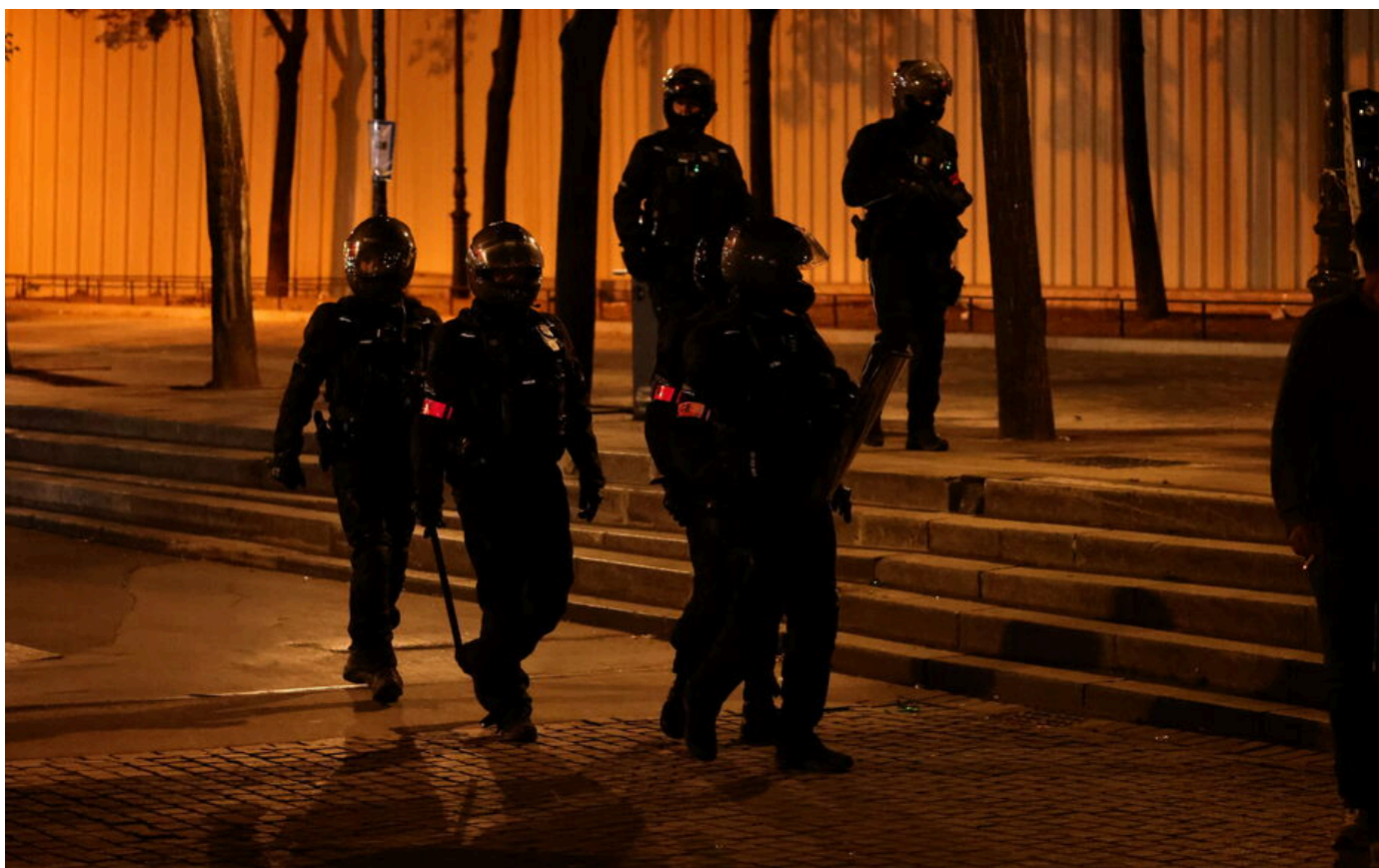


# Mort de Nahel : la justice relaxe une étudiante qui avait tweeté « Brûlez tous les keufs »

La jeune femme, âgée de 23 ans, a usé de « termes tout à fait inappropriés » mais qui ne « peuvent être interprétés dans un sens littéral », selon le tribunal. Elle avait été interpellée et placée en garde à vue un mois après son message publié sur Twitter.

Par Le Parisien avec AFP

Le 12 juillet 2024 à 18h22



Après la mort de Nahel, tué le 27 juin 2023 par un policier, des émeutes avaient secoué la France. (Photo d'illustration). LP/Olivier Arandel.

Réagir

Enregistrer

Une étudiante, poursuivie pour avoir tweeté « Brûlez tous les keufs » après [le décès de Nahel, tué le 27 juin 2023 par un policier](#), a été relaxée début juillet à Paris, d'après le jugement consulté par l'AFP vendredi.

Pour le tribunal, la jeune femme a usé de « termes tout à fait inappropriés » mais qui ne « peuvent être interprétés dans un sens littéral » : il s'agissait « davantage d'un cri de révolte et de l'expression symbolique, par une image forte, du rejet d'une police ayant recours à des actes violents ».

« Aucun lecteur moyennement avisé ne pouvait déduire » de son tweet [« une incitation directe » à s'en prendre aux forces de l'ordre](#), a-t-il encore jugé le 2 juillet.

Pour entrer en voie de condamnation, il aurait fallu que l'autrice ait eu « la volonté » ou « la conscience de créer (...) l'état d'esprit propre à susciter la commission » d'une agression, a expliqué le tribunal.

## Peu d'écho mais un signalement anonyme

Le 1er juillet 2023, l'étudiante, au casier judiciaire vierge, avait repartagé [une vidéo d'une interpellation sur le réseau social X](#) (ex-Twitter). Elle commentait : « La manière dont il lui ébouriffe les cheveux et lui fout une tape au visage ça me rend folle ptn (putain, NDLR) le mépris et l'humiliation qui les font bander tout en utilisant des techni (ques) meurtrières comme ça... brûlez tous les keufs ».

### Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)



Écho de son tweet : 13 partages, 41 « likes » - l'étudiante le retirait le même jour, après le message d'un modérateur du réseau. Mais un signalement anonyme enclenchait par ailleurs l'ouverture d'une enquête au [pôle national de lutte contre la haine en ligne](#) (PNLH).

Un mois après son tweet, l'étudiante, 23 ans, était interpellée et placée en garde à vue. Les enquêteurs se rendaient également sur son lieu de stage. Des mesures « disproportionnées » d'après son avocat, Raphaël Kempf.

Lors du procès, la procureure a justifié cette « réponse pénale » par le contexte « particulièrement préoccupant » des émeutes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel. La situation « nécessitait de la réactivité pour éviter que les messages puissent se propager ».

« Ces vagues de messages d'incitation, peu importe de qui ils proviennent », a-t-elle insisté, « ce qui est important, c'est qui peut les recevoir dans une phase insurrectionnelle ».

« La liberté d'expression nécessite que la justice prenne son temps », a rétorqué Me Kempf, contacté vendredi par l'AFP. Il s'est félicité que le tribunal « protège la liberté d'expression ». En démocratie, cette liberté doit permettre d'exprimer « des critiques radicales » sans « faire l'objet d'une sanction pénale », a insisté l'avocat.

---

#### Sur le même sujet

[Mort de Nahel : à Nanterre, le quartier se fige pour la reconstitution du drame](#)

[Canons à eau, drones et munitions... les préconisations des sénaprouts pour réarmer les forces de l'ordre](#)

[À la reconstitution de la mort de Nahel, de rares jeunes espéraient « voir la tête de celui qui a tué » leur ami](#)



---

[Voir tous les commentaires](#)

## Faits divers

---